Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **L'exploitée : organe des femmes travaillant dans les usines, les ateliers et les ménages**

Band (Jahr): **1 (1907-1908)**

Heft 12

PDF erstellt am: **28.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Première année. N° 12. 5 avril

L'EXPLOITÉE

Organe des femmes travaillant dans les usines, les ateliers et les ménages

ORGANE OFFICIEL DE LA FÉDÉRATION OUVRIÈRE DES AIGUILLES

Paraissant le premier dimanche de chaque mois.

Le numéro: 10 centimes.
Par 20 exemplaires, 5 c. le numéro.
Par 200 ex., 2 1/2 c. le numéro.

Rédaction et Administration.
Adresser toutes correspondances et réclamations à *Marguerite Faas-Hardegger*, 3, rue du Marché, 3, Berne.

ABONNEMENTS
Pour la Suisse, une année : **1 fr. —**
Pour l'étranger » **1 fr. 50**

A propos du congrès

de la Fédération suisse des Syndicats professionnels.

Samedi soir le 18 avril prochain s'ouvrira, à Bienne, le congrès de la Fédération suisse des Syndicats professionnels, à laquelle appartient notre Fédération suisse des ouvrières.

En dehors des questions administratives, figurent encore des questions extrêmement importantes à l'ordre du jour.

Dans la question des offices de conciliation et des tribunaux d'arbitrage, il y aura certes une grosse majorité positive au congrès.

Mais il y aura des discussions passionnées sur la question de la tactique à prendre en face des fédérations qui n'appartiennent pas à la Fédération suisse. Au nombre de celles-ci, nous trouvons celles des plâtriers-peintres, des tailleurs et des tailleuses, ainsi que quelques organisations horlogères (mais, pour ces dernières, la question est de moindre importance, car, avant peu, elles entreront certainement dans leur Union générale, leur association naturelle). Il y a de l'amertume chez quelques camarades et ce serait à nous, femmes, de jouer le beau rôle de pacificatrices.

Mais la discussion sera bien plus ardente encore dans cet objet de l'ordre du jour qui semble tranquille, au premier coup d'œil : « Extension des organisations professionnelles en fédérations industrielles, et discussion sur les conséquences de cette extension ». C'est là que vont se rencontrer les centralistes et ceux que l'on nomme les localistes. Les thèses doivent être comprises ainsi : il faut distinguer dans nos organisations professionnelles deux genres d'activité bien différents :

1. L'administration de la fédération.
2. Les luttes pour les améliorations des conditions de vie et tout le travail qui en découle.

Or les centralistes sont de l'avis que ce n'est pas seulement l'administration qui doit être centralisée et uniformisée, mais aussi que tous les contrats doivent être autorisés par un seul point central, le comité de la fédération, qui organise, dirige et fait tout. Et certes, ils ont de bonnes raisons à donner à l'appui de leur manière de voir. Quant aux localistes, ils admettent bien que le travail d'administration soit centralisé, afin que des économies soient faites. Mais il faut alors que chaque section mène sa lutte comme bon lui semble, afin que les initiatives ne soient point étouffées. Et ils ont, eux aussi, de bonnes raisons pour défendre leur point de vue.

L'Association suisse des ouvrières n'a jamais eu à souffrir de ces conflits, qui ont éclaté dans d'autres organisations, car elle est une organisation dans laquelle le travail administratif est bien centralisé, mais où chaque section organise pour elle sa méthode de combat ou son travail.

Ainsi donc, chez nous, le comité central n'a jamais mis de bâton dans les roues de l'initiative des sections. Au contraire, il serait même à désirer que certaines sections eussent plus de vie personnelle.

Il est vrai qu'il nous est facile de parler ainsi. Tout d'abord, les besognes de la femme prolétaire sont aujourd'hui si complexes qu'il faut s'estimer tous heureux que des sections s'organisent, qu'elles le fassent comme bon leur semblera. En second lieu, notre lutte se différencie de celle de quantité de fédérations professionnelles par le fait que nos sections ne s'adressent pas à une seule et même personne, ainsi que c'est le cas pour les ouvriers de la grande industrie.

Enfin, dans notre fédération, nous ne possédons pas de caisse de résistance centralisée, ainsi qu'en possèdent et qu'en ont besoin d'autres organisations. Et c'est là qu'est le nœud de la question. Tant que l'on demande de l'argent à une organisation centralisée, on est tenu de se soumettre à un certain régime institué par le comité central. Si, d'une façon ou de l'autre, on peut se passer du secours financier d'une organisation centralisée, celle-ci ne pourra plus jouer le rôle